



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Serralongue

Par Arrêté Communautaire en date du 20 juin 2022, Monsieur le Président a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Serralongue et défini les modalités d'organisation de l'enquête publique citée en objet, qui se tiendra du 06 juillet 2022 au 06 août 2022.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune et à la suite d'un diagnostic territorial, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme (exprimé dans son « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »), dans le respect des enjeux environnementaux, et fixe en conséquences les règles d'aménagement et d'utilisation des sols pour la commune de Serralongue.

Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public.

Monsieur Philippe LHERMITTE, ingénieur formateur, demeurant 28 B route de la forêt, Saint Jean Pla de Corts (66490), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête publique, par Monsieur Louis-Noël LAFAY, Magistrat délégué du Tribunal Administratif de Montpellier, dans sa décision n°E22000020/34 rendue en date du 22 février 2022.

#### I) Consultation du dossier d'enquête

Pendant 30 jours consécutifs, le dossier d'enquête du PLU sera mis à disposition du public à la Mairie de Serralongue, 02 rue Pierre Talrich, sur

- le site de la commune : <http://www.serralongue.com>
- le site de la Communauté de Communes du Haut Vallespir : <https://www.haut-vallespir.fr>

Le public pourra donc en prendre connaissance soit par internet, soit par consultation en Mairie ainsi qu'à la Communauté de Communes du Haut Vallespir aux horaires d'ouverture habituels :

**Mairie : les lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30 et le mardi de 09h00 à 12h00**

**CCHV : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Le public pourra également consulter le dossier de Plan Local d'Urbanisme sur un poste informatique dédié en Mairie de Serralongue, aux horaires d'ouvertures mentionnés ci-dessus.

#### II) Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en entretien individuel à la Mairie de Serralongue aux jours et horaires suivants :

- **Le samedi 09 juillet 2022 de 09h30 à 11h30**
- **Le samedi 23 juillet 2022 de 09h30 à 11h30**
- **Le samedi 06 août 2022 de 09h30 à 11h30**

#### III) Recueil des observations

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête disponibles en Mairie et à la Communauté de Communes pendant toute la durée de l'enquête, et aux horaires mentionnés à l'article I. Il pourra aussi les adresser par courrier à :

**Mairie de Serralongue  
A l'attention du Commissaire-enquêteur  
Elaboration du PLU  
02 rue Pierre Talrich  
66230 SERRALONGUE**

Ou par mail à l'adresse : [plu.serralongue@haut-vallespir.fr](mailto:plu.serralongue@haut-vallespir.fr)

#### IV) Responsable du projet et suites de l'enquête publique

Toute information complémentaire peut-être prise auprès de la Mairie de Serralongue, Monsieur Richard TENAS, 1er adjoint de la commune, 02 rue Pierre Talrich 66230 Serralongue, Tél: 04 68 39 61 34.

Les registres seront clos et signés par le commissaires-enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être ensuite approuvée par délibération du Conseil Communautaire.

La copie du rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Au service urbanisme de la Mairie de Serralongue,
- Sur le site Internet de la commune : <http://www.serralongue.com>
- ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales

#### v) Publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux diffusés dans le département :

- L'Indépendant Pyrénées Orientales
- Midi Libre Pyrénées Orientales

Fait à Arles sur Tech, le 20 juin 2022

**Le Président**

**Claude FERRER**